

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

" Les allocations budgétaires de la Loi de finances rectificative 2020 "

FACE à la raréfaction des ressources, le gouvernement a dû reprofiler ses dotations budgétaires aux différents départements ministériels afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel, et de préserver certains engagements sociaux du chef de l'État, explique le ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga dans cet entretien.

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

- L'Union : Quels principes ont guidé l'arbitrage dans les nouvelles affectations budgétaires de la loi de finances rectificative (LFR) ?

- Jean-Marie Ogandaga : Permettez-moi d'abord de rappeler que le projet de loi de finances rectificative est consécutif à la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie de Covid-19 et ses effets sur l'économie nationale. Il était donc opportun de prendre en compte les conséquences de l'environnement international (contraction de la demande de nos principaux produits d'exportation, en particulier le pétrole, le manganèse, le bois) sur le cadre macroéconomique qui se sont notamment traduites par la mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités, le confinement des populations ainsi que la fermeture des frontières. En termes d'incidence, on note en particulier la baisse de près de 597,3 milliards FCFA de nos recettes budgétaires. Au regard de ce qui précède, les allocations budgétaires de la Loi de finances rectificative 2020 ont été guidées, en priorité, par la couverture des charges relatives à la Covid-19 ; au fonctionnement optimal des services dits essentiels à la vie de la nation ; au respect des engagements financiers de l'État ; aux dépenses sociales (santé, éducation, prestations sociales et allocations d'études, etc.) ; à l'optimisation des dépenses d'in-

vestissement et à la régularisation des situations administratives, notamment les rappels de solde des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

- Quels domaines d'action voient leur budget renforcé ?

- Les domaines d'action ci-après ont vu leur budget augmenter. D'abord le secteur de la Santé. Les financements supplémentaires visent à lutter efficacement contre la Covid-19, à payer la prime Covid annoncée par le président de la République, chef de l'État, mais aussi à intensifier la mise en œuvre de la réforme du système sanitaire national. Les principales actions seront donc orientées vers l'optimisation des capacités opérationnelles du laboratoire baptisé " Pr Gahouma ", avec une capacité de 10 000 tests Covid-19 par jour, la création de centres de tests sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un dépistage massif, la mise à disposition des équipements de protection pour les personnels de santé, l'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments ainsi que le renforcement des unités de soins intensifs.

Ensuite, nous avons le domaine de la Prévoyance sociale où les acquis sont pérennisés avec notamment l'assurance maladie universelle pour protéger les couches les plus vulnérables, la prise en charge des mères célibataires, les personnes âgées, les veuves et les orphelins. Nous avons aussi le pan de l'Économie forestière pour lequel les ressources supplémentaires sont liées au renforcement des capacités opérationnelles des écogardes et à la prise en compte de deux nouveaux dons pour le financement de la conservation de la biodiversité. En résumé, nous notons qu'un accent particulier a été mis sur la solidarité nationale pour traduire en actes les prescriptions du président de la République. À titre d'illustration complémentaire, il convient de relever l'introduction de dotations budgétaires destinées à la prise en charge des factures d'eau et d'électricité pour les personnes les plus fragiles et économiquement faibles ; la création d'une banque alimentaire pour aider les per-



Jean-Marie Ogandaga, ministre de l'Économie et des Finances.

sonnes en situation de détresse et d'urgence ; la prise en charge de la mesure liée à la suspension du paiement des loyers et la gratuité des transports terrestres.

- Cependant, des baisses ont été enregistrées dans certains domaines pourtant prioritaires. Comment expliquer ces décisions ?

- La loi de finances fait effectivement ressortir une contraction des dépenses induite par la raréfaction des ressources. En dépit des quelques secteurs ayant bénéficié d'une augmentation ou d'un maintien de leurs budgets, force est de reconnaître que plusieurs volets feront face à une baisse des dotations budgétaires, y compris certains dits essentiels. Il s'agit aussi bien des dépenses de fonctionnement que des dépenses d'investissement. Cette réduction s'inscrit notamment dans le cadre du dialogue permanent avec la communauté financière internationale qui nous accompagne vers une plus grande efficacité de la dépense publique. Dans ce sens, l'inscription d'un projet de développement dans la loi de finances est assujettie à l'existence préalable d'études.

En particulier, concernant l'investissement, ces baisses impactent les financements extérieurs. Il s'agit du reprofilage de certains projets dans les secteurs

de l'eau et l'électricité, des infrastructures et de l'agriculture ; et les financements sur ressources propres. Sur ce volet, la révision à la baisse tient compte de nos capacités d'absorption au cours de l'année budgétaire au regard de l'observé conjoncturel, mais également de la maturité des projets soumis au financement par le budget de l'État. Les principaux secteurs impactés sont l'Enseignement supérieur, les Infrastructures, l'Agriculture, la Défense et la Sécurité.

- Dans un contexte de baisse des recettes, quelles stratégies prévoit la LFR pour rétablir l'équilibre budgétaire ?

- La forte contraction des ressources a entraîné un besoin de financement. Pour y faire face, deux axes ont été privilégiés. Le premier volet concerne une plus grande mobilisation de recettes budgétaires supplémentaires à travers l'optimisation du recouvrement par e-tax et Sydonia world d'une part, l'introduction de nouvelles dispositions fiscales, d'autre part. Ces dernières ont notamment trait à la fiscalité forestière ou encore à l'élargissement de l'assiette de TVA. Le second aspect renvoie à une réallocation des ressources disponibles conjuguée à une plus grande maîtrise de charges. En dépit de ces importants efforts, nous allons

bénéficier du soutien financier de la communauté internationale pour combler le gap de financement résiduel. Par ailleurs, il importe de relever la volonté du gouvernement de poursuivre l'assainissement des finances publiques à travers, premièrement, la maîtrise de la masse salariale par l'intermédiaire du nettoyage du fichier Solde ; l'exploitation des résultats du recensement biométrique ainsi que l'amélioration du système de gestion des ressources humaines. Deuxièmement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement par la rationalisation des baux administratifs ; une meilleure gestion des consommations publiques (eau, électricité et téléphone) ainsi que des charges relatives aux frais de déplacement des agents publics. Et troisièmement, l'optimisation des dépenses de transferts en faveur des collectivités locales et la poursuite de la réforme relative aux subventions.

- Qu'en est-il de la prise en compte des préoccupations soulevées par les PME ?

- Le président de la République, conscient des difficultés que pourraient rencontrer les PME durant cette période difficile, a décidé de mettre en place un guichet de financement d'urgence des entreprises, à côté d'un guichet fiscal qui traite des requêtes d'exonérations de certaines taxes. Les guichets évoqués sont opérationnels. En complément de ce dispositif et en dépit de la mauvaise conjoncture, le gouvernement fera ses meilleurs efforts pour honorer ses engagements au titre de la dette intérieure. Dans ce cadre, une attention particulière sera apportée à l'apurement des petites créances issues du récent audit indépendant et pour lesquelles les conventions sont en cours de signature par les parties. Par ailleurs, sur le plan de la fiscalité, la loi de finances contient des dispositions tendant à élargir l'assiette de collecte afin que la charge de l'impôt ne soit pas supportée par un nombre réduit d'opérateurs formels.